



VILLE D'ARDRES

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 mars 2023

ARDRES 

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/03/2023**

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Budget Principal – Compte de gestion et compte administratif 2022
2. Budget Principal – Affectation des résultats
3. Taux d'imposition 2023
4. Budget Principal – Budget Primitif 2023
5. Budget Principal – Vote des subventions 2023
6. Budget Eau – Compte de gestion et compte Administratif 2022
7. Budget Eau – Affectation des résultats
8. Budget Eau – Budget Primitif 2023
9. Budget Assainissement – Compte de gestion et compte Administratif 2022
10. Budget Assainissement – Affectation des résultats
11. Budget Assainissement – Budget Primitif 2023
12. Subvention Farda aide à la voirie communale – avenue du Lac et rue Couteau
13. Subvention Farda aide à la voirie communale inondations - rues de l'Épinette, de la Rivière 1777 et chemin du halage
14. Subvention FARDA ponts et berges – pont à cochons
15. Demande de subvention fonds vert auprès de l'État – complément à la délibération D23-09
16. Colis de fin d'année du personnel – complément aux délibérations en usage

URBANISME

17. Projet d'acquisition des parcelles AT261, 262, 394 et 395

CULTURE

18. Thème du concours photos et récompenses

JEUNESSE

19. Conditions de participation à un séjour en colonie de vacances

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du vingt-deux mars deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, René DEMASSIEUX, Marie-Claude NEUVILLE, Edwige THIRARD, Bernard HENON, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Christophe DUCROCQ, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE, Ludovic BAROUX et Maxime LEFIEF.

Excusés avec pouvoir : Chantal BRISSAUD, Brigitte LEGRAND, Olivier ROBE, Argentine PRUVOST, Alexis BATAILLE et Charles FROYE qui avaient respectivement donné pouvoir à Joël VANDERPOTTE, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Véronique LANNOY, Ludovic LOQUET et Gilles COTTREZ.

Secrétaire de séance : Isabelle REGNAUT

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Isabelle REGNAUT.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023 est unanimement approuvé.

Monsieur Le Président propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour et le conseil municipal valide donc d'inscrire des points :

D23-32 SUBVENTIONS FARDA PONTS ET BERGES – PONT A COCHONS

**D23-33 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT AUPRES DE L'ETAT –
COMPLEMENT A LA DELIBERATION D23-09**

**D23-34 COLIS DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL – COMPLEMENT AUX
DELIBERATIONS EN USAGE**

D23-19 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2022 :

1.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

VILLE D'ARDRES			
CA 2022			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	1 299 200,00	1 244 435,09	54 764,90
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	508 500,00	471 863,31	36 636,69
61 - SERVICES EXTERIEURS	488 000,00	476 643,69	11 356,31
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	248 200,00	233 322,39	14 877,61
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 500,00	62 605,70	-8 105,70
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 252 545,00	2 246 385,63	6 159,37
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 264,63	15 264,63	-15 264,63
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 190 000,00	35 457,33	2 154 542,67
64 - CHARGES DE PERSONNEL	62 545,00	2 195 663,67	-2 133 118,67
014 - Atténuations de produits	2 863,00	2 863,00	
65 - Autres charges de gestion courante	466 920,00	463 053,45	3 866,54
66 - Charges financières	64 901,12	60 356,60	4 544,52
67 - Charges exceptionnelles	1 627,76	1 486,70	141,06
Total dépenses réelles	4 088 056,88	4 018 580,47	69 476,40
Total dépenses d'ordre	1 413 256,26	234 934,46	1 178 321,80
Total dépenses de fonctionnement	5 501 313,14	4 253 514,93	1 247 798,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	282 510,00	304 780,83	-22 270,83
73 - Impôts et taxes	2 760 465,00	2 730 220,09	30 244,91
74 - Dotations, subventions et participations	1 431 077,00	1 362 996,08	68 080,92
75 - Autres produits de gestion courante	63 500,00	65 726,07	-2 226,07
76 - Produits financiers	608,86	608,86	-608,86
77 - Produits exceptionnels	666 775,00	35 678,69	631 096,31
013 - Atténuations de charges	47 000,00	43 116,54	3 883,46
002 - Excédent de fonctionnement reporté	459 555,28	459 555,28	
Total recettes réelles	5 710 882,28	5 002 682,44	708 199,84
Total recettes d'ordre	44 768,59	22 605,40	22 163,19
Total recettes de fonctionnement	5 755 650,87	5 025 287,84	730 363,03

1.2. Vue d'ensemble de l'investissement

VILLE D'ARDRES			
CA 2022			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 778,56	19 778,56	
13 - Subventions d'investissement reçues	478 403,55	478 403,55	
16 - Emprunts et dettes assimilés	385 000,00	284 629,31	100 370,69
20 - Immobilisations incorporelles	89 900,00	80 568,61	9 331,39
21 - Immobilisations corporelles	5 217 332,78	1 790 497,82	3 426 834,96
23 - Immobilisations en cours	408 000,00	20 820,12	387 179,88
Total dépenses réelles hors opérations	6 598 414,89	2 674 697,97	3 923 716,92
20231 - Travaux de voiries BEA		5 026,46	-5 026,46
Total dépenses opérations d'invest.		5 026,46	-5 026,46
Total dépenses d'ordre	44 768,59	22 605,40	22 163,19
Total dépenses d'investissement	6 643 183,48	2 702 329,83	3 940 853,65
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	241 594,76	241 594,76	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	476 000,00	488 477,55	-12 477,55
13 - Subventions d'investissement reçues	585 903,55	564 553,16	21 350,39
16 - Emprunts et dettes assimilés	4 494 073,97		4 494 073,97
20 - Immobilisations incorporelles	19 778,56		19 778,56
Total recettes réelles hors opérations	5 817 350,84	1 294 625,47	4 522 725,37
Total recettes d'ordre	1 413 256,26	234 934,46	1 178 321,80
Total recettes d'investissement	7 230 607,10	1 529 559,93	5 701 047,17

D23-20 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2022 proposée comme suit :

<p><i>Lors du vote du compte administratif</i></p> <p>Nombre de membres en exercice 27</p> <p>Nombre de membres présents</p> <p>Nombre de suffrages exprimés</p> <p>Votes Contre : Pour :</p>	<p>COMMUNE D'ARDRES</p> <p>DELIBERATION</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>SUR LE COMPTE DE GESTION</p> <p>SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</p> <p>BUDGET GENERAL</p>	<p><i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i></p> <p>Nombre de membres en exercice 27</p> <p>Nombre de membres présents</p> <p>Nombre de suffrages exprimés</p> <p>Votes Contre Pour</p> <p>Date de la convocation.....</p> <p>Séance du.....</p>
---	---	---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M Loquet après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		€ 459 555,28		€ 241 594,76	€ -	€ 701 150,04
Part affectée à investiss					€ -	€ -
Opérations de l'exercice	€ 4 253 514,93	€ 4 565 732,56	€ 2 702 329,83	€ 1 287 965,17	€ 6 955 844,76	€ 5 853 697,73
Totaux	€ 4 253 514,93	€ 5 025 287,84	€ 2 702 329,83	€ 1 529 559,93	€ 6 955 844,76	€ 6 554 847,77
Résultat de clôture		€ 771 772,91	€ 1 172 769,90			€ (400 996,99)
Besoin de financement			€ 1 172 769,90			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			€ 332 914,67			
Restes à réaliser RECETTES			€ 2 061 039,13			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			555 354,56 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

€ 771 772,91

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

PV réunion de conseil municipal du 28 mars 2023

D23-21 TAUX D'IMPOSITION 2023

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au titre de l'année 2023 sur les taux de contribution directe suivants, sachant que l'actualisation des valeurs locatives foncières, fonction de l'inflation constatée, sera de 7.1 %, sauf pour les locaux professionnels ou commerciaux révisés, selon la loi de finances 2023.

Aussi, il est proposé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux communaux.

	TAUX 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits prévisionnels 2023
Taxe foncière bâti	41,66 %	3 223 000 €	1 342 702 €
Taxe foncière non bâti	58,92 %	91 500 €	53 912 €
Taxe d'habitation	20.59 %	117 469 €	24 187 €
			1 420 801 €

Par ailleurs, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait supprimé progressivement la taxe d'habitation sur les logements occupés en tant que résidence principale. Pendant cette période transitoire de suppression (2020, 2021 et 2022), les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019. A partir de 2023, les communes retrouvent la possibilité de moduler leur taux de TH et doivent voter obligatoirement un taux de TH, au même titre que les taux de foncier.

Le taux de TH s'applique à la TH sur les résidences secondaires et, si la commune l'a institué, à la TH sur les logements vacants, ce qui n'est pas le cas de la commune d'Ardres.

Cette année et pour le 16^{ème} exercice consécutif, le Président rappelle que les Taux communaux ne seront pas augmentés. Ce qui n'empêche pas la ville de développer de larges projets sur le territoire communal.

D23-22 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la proposition de budget primitif 2023 présentée ci-après :

4.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

VILLE D'ARDRES		
BP 2023		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général		2 146 300,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		734 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS		1 084 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		273 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		54 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		2 385 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL		2 385 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		484 600,00
66 - Charges financières		128 780,69
67 - Charges exceptionnelles		5 878,31
022 - Dépenses imprévues		22 000,00
Total dépenses réelles		5 172 559,00
Total dépenses d'ordre		310 000,00
Total dépenses de fonctionnement		5 482 559,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		304 941,00
73 - Impôts et taxes		2 810 492,00
74 - Dotations, subventions et participations		1 411 249,00
75 - Autres produits de gestion courante		67 200,00
76 - Produits financiers		700,00
77 - Produits exceptionnels		11 664,09
013 - Atténuations de charges		54 540,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		771 772,91
Total recettes réelles		5 432 559,00
Total recettes d'ordre		50 000,00
Total recettes de fonctionnement		5 482 559,00

Madame Bonnière rappelle l'exigence nécessaire et l'importance d'observer les contextes économiques avant de prendre des décisions liées aux dépenses. A titre d'exemples et selon certains chapitres, il peut apparaître intéressant d'effectuer des comparatifs entre la location ou l'acquisition de matériels. Quelques questions sont également posées par Monsieur Hénon sur la baisse de la Dotation Globale d'Equipement auxquelles le Président apporte les réponses.

4.2. Vue d'ensemble de l'investissement

VILLE D'ARDRES			
BP 2023			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	1 172 769,90		1 172 769,90
16 - Emprunts et dettes assimilés	375 000,00		375 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	288 188,00		288 188,00
21 - Immobilisations corporelles	2 174 028,46	332 914,67	2 506 943,13
Total dépenses réelles hors opérations	4 009 986,36	332 914,67	4 342 901,03
Total dépenses d'ordre	50 000,00		50 000,00
Total dépenses d'investissement	4 059 986,36	332 914,67	4 392 901,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	111 322,20		111 322,20
13 - Subventions d'investissement reçues	810 539,70	61 039,13	871 578,83
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 100 000,00	2 000 000,00	3 100 000,00
Total recettes réelles hors opérations	2 021 861,90	2 061 039,13	4 082 901,03
Total recettes d'ordre	310 000,00		310 000,00
Total recettes d'investissement	2 331 861,90	2 061 039,13	4 392 901,03

D23-23 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les propositions de subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Total des SUBVENTIONS	181 100 €
------------------------------	------------------

SPORTS	70 700 €
Basket Club Ardrésien	45 800 €
Sporting Club Ardrésien	8 500 €
Racing Club Ardrésien	8 560 €
Les Muses de l'Ardrésis	1 640 €
Amis Cyclos de l'Ardrésis	1 990 €
Savate Boxing	430 €
Club Cycliste Ardres	780 €
Enveloppe Sportive	3 000 €

CULTURE	2 050 €
ACHA	1 450 €
Bibliothèque pour tous	600 €

FETES & CEREMONIES	17 850 €
Ardres accueil	450 €
Comité ardrésien des Fêtes	3 000 €
Comité des fêtes de Belle Roze et François 1er	1 000 €
Nature, Fête et Traditions	7 000 €
123 en Ardrésis	6 400 €

LOISIRS	2 010 €
Les Phénix	700 €
Les Foulées Ardrésiennes	360 €
Marche Nature en Ardrésis	210 €
Société de chasse	90 €
Sté Colombophile	650 €

PERSONNEL	3 900 €
Comité du personnel	3 900 €

SCOLAIRES	2 950 €
Amicale laïque d'Ardres	1 360 €
Ass. Sportive Collège de l'Europe	200 €
Espoir de l'Ardrésis	400 €
APE Ecoles d'Ardres	540 €
FCPE Ecoles de Bois-en-Ardres	450 €

SOCIAL	60 €
Saint Vincent de Paul	60 €

DIVERS	580 €
Club ardrésien des aînés	350 €
Souvenir Français	230 €

CCAS	65 000 €
-------------	-----------------

CAISSE DES ECOLES	16 000 €
--------------------------	-----------------

A noter que certaines associations ne demandent pas de subventions précise le Président.

PV réunion de conseil municipal du 28 mars 2023

D23-24 BUDGET EAU – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2022 :

Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Eau			
CA 2022			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	64 368,61		64 368,61
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 368,61		64 368,61
Total dépenses réelles	64 368,61		64 368,61
Total dépenses d'ordre	24 950,46	24 950,46	
Total dépenses de fonctionnement	89 319,07	24 950,46	64 368,61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	30 000,00	29 800,62	199,38
002 - Excédent de fonctionnement reporté	53 457,11	53 457,11	
Total recettes réelles	83 457,11	83 257,73	199,38
Total recettes d'ordre	5 861,96	5 861,00	0,96
Total recettes de fonctionnement	89 319,07	89 118,73	200,34

Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Eau			
CA 2022			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00		25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
23 - Immobilisations en cours	129 290,05		129 290,05
Total dépenses réelles hors opérations	204 290,05		204 290,05
Total dépenses d'ordre	5 861,96	5 861,00	0,96
Total dépenses d'investissement	210 152,01	5 861,00	204 291,01
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	185 201,55	185 201,55	
Total recettes réelles hors opérations	185 201,55	185 201,55	
Total recettes d'ordre	24 950,46	24 950,46	
Total recettes d'investissement	210 152,01	210 152,01	

D23-25 BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2022 proposée ci-après :

<i>Lors du vote du compte administratif</i>		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET EAU

<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i>		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

Date de la convocation

Séance du.....

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		53 457,11 €		185 201,55 €	- €	238 658,66 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	24 950,46 €	35 661,62 €	5 861,00 €	24 950,46 €	30 811,46 €	60 612,08 €
Totaux	24 950,46 €	89 118,73 €	5 861,00 €	210 152,01 €	30 811,46 €	299 270,74 €
Résultat de clôture		64 168,27 €		204 291,01 €		268 459,28 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		204 291,01 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		- €			
	Restes à réaliser RECETTES		- €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		204 291,01 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

64 168,27 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
M. Ludovic LOQUET

D23-26 BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF 2023

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2023 présenté ci-après :

Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Eau		
BP 2023		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général		75 078,81
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		75 078,81
Total dépenses réelles		75 078,81
Total dépenses d'ordre		24 950,46
Total dépenses de fonctionnement		100 029,27
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de services,		30 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		64 168,27
Total recettes réelles		94 168,27
Total recettes d'ordre		5 861,00
Total recettes de fonctionnement		100 029,27

Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Eau		
BP 2023		
Vue d'ensemble de l'investissement		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
20 - Immobilisations incorporelles		25 000,00
21 - Immobilisations corporelles		50 000,00
23 - Immobilisations en cours		148 380,47
Total dépenses réelles hors opérations		223 380,47
Total dépenses d'ordre		5 861,00
Total dépenses d'investissement		229 241,47
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté		204 291,01
Total recettes réelles hors opérations		204 291,01
Total recettes d'ordre		24 950,46
Total recettes d'investissement		229 241,47

D23-27 BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2022 :

Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement			
CA 2022			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	223 198,14	34 794,72	188 403,42
61 - SERVICES EXTERIEURS	223 198,14	34 794,72	188 403,42
66 - Charges financières	12 683,47	11 992,02	691,44
67 - Charges exceptionnelles	3 964,00	3 964,00	
Total dépenses réelles	239 845,61	50 750,74	189 094,87
Total dépenses d'ordre	143 339,28	133 309,28	10 030,00
Total dépenses de fonctionnement	383 184,89	184 060,02	199 124,87
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services	185 000,00	185 965,98	-965,98
74 - Subventions d'exploitation		15 419,00	-15 419,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	146 385,74	146 385,74	
Total recettes réelles	331 385,74	347 770,72	-16 384,98
Total recettes d'ordre	51 799,15	51 799,15	
Total recettes de fonctionnement	383 184,89	399 569,87	-16 384,98

Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement			
CA 2022			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Déficit d'investissement reporté	18 530,94	18 530,94	
16 - Emprunts et dettes assimilés	102 779,55	101 602,28	1 177,27
20 - Immobilisations incorporelles	359,64		359,64
23 - Immobilisations en cours	10 030,00	10 027,20	2,79
Total dépenses réelles hors opérations	131 700,13	130 160,42	1 539,71
Total dépenses d'ordre	51 799,15	51 799,15	
Total dépenses d'investissement	183 499,28	181 959,57	1 539,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Solde
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	45 152,35	-25 152,35
13 - Subventions d'investissement reçues	20 160,00		20 160,00
Total recettes réelles hors opérations	40 160,00	45 152,35	-4 992,35
Total recettes d'ordre	143 339,28	133 309,28	10 030,00
Total recettes d'investissement	183 499,28	178 461,63	5 037,64

D23-28 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2022 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET ASSAINISSEMENT

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :
Date de la convocation		
Séance du		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, l'lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		146 385,74 €	18 530,94 €	- €	18 530,94 €	146 385,74 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	184 060,02 €	253 184,13 €	163 428,63 €	178 461,63 €	347 488,65 €	431 645,76 €
Totaux	184 060,02 €	399 569,87 €	181 959,57 €	178 461,63 €	366 019,59 €	578 031,50 €
Résultat de clôture		215 509,85 €	3 497,94 €			212 011,91 €
	Besoin de financement		3 497,94 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		- €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		- 3 497,94 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

10 000,00 €
205 509,85 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
M. Ludovic LOQUET

Monsieur le Président remercie Madame BONNIERE et les services pour la préparation des ces éléments budgétaires en vue de cette séance du conseil municipal.

Il rappelle que, malgré le contexte économique, aucun service ne sera dégradé.

Par ailleurs, une attention toute particulière doit être portée sur les dépenses liées au chapitre 012 afin de contenir son coût.

La capacité de la commune à emprunter reste vive et il est aussi nécessaire de continuer d'aller à la recherche de subventions pour participer au financement des projets communaux. Le Président remercie le conseil municipal qui permet, par ses votes, d'autoriser les projets d'investissement de la commune.

D23-29 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2023 présenté ci-après :

Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement		
BP 2023		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général		306 981,72
61 - SERVICES EXTERIEURS		306 981,72
66 - Charges financières		14 000,00
67 - Charges exceptionnelles		3 018,00
Total dépenses réelles		323 999,72
Total dépenses d'ordre		133 309,28
Total dépenses de fonctionnement		457 309,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de services		186 000,00
74 - Subventions d'exploitation		14 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		205 509,85
Total recettes réelles		405 509,85
Total recettes d'ordre		51 799,15
Total recettes de fonctionnement		457 309,00

Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement		
BP 2023		
Vue d'ensemble de l'investissement		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté		3 497,94
16 - Emprunts et dettes assimilés		76 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		5 657,05
21 - Immobilisations corporelles		108 000,00
Total dépenses réelles hors opérations		193 154,99
Total dépenses d'ordre		51 799,15
Total dépenses d'investissement		244 954,14
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023	
	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves		11 644,86
16 - Emprunts et dettes assimilés		100 000,00
Total recettes réelles hors opérations		111 644,86
Total recettes d'ordre		133 309,28
Total recettes d'investissement		244 954,14

D23-30 SUBVENTION FARDA AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE – AVENUE DU LAC ET RUE COUTEAU

Dans le cadre du dispositif FARDA 2023-2026, le Département du Pas-de-Calais propose un dispositif « Aide à la Voirie Communale » permettant d'accompagner les communes dans le financement de travaux d'aménagement réalisés sur les voiries communales (subvention de 40 % plafonnée à 15 000 €).

L'avenue du lac et la rue couteau ayant subies des dégradations de leur chaussée, la commune d'Ardres a pour projet d'y remédier de faire les réfections nécessaires, les montants engagés étant les suivants :

Voiries communales	Montant HT	Montant TTC	Subvention sollicitée	Montant sollicité	Taux
Avenue du Lac	43 325 €	51 990 €	AVC	15 000 €	22.79 %
Rue Couteau	11 530 €	13 836 €	Fonds propres	50 826 €	77.21 %
Total	54 855 €	65 826 €	Total	65 826 €	100 %

Aussi, après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution d'une demande « Aide à la Voirie Communale » auprès du Département.

D23-31 SUBVENTION FARDA AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE INONDATIONS – RUE DE L'EPINETTE, DE LA RIVIERE 1777 ET CHEMIN DU HALAGE

A la suite des évènements climatiques du 16 janvier 2023, le Département du Pas-de-Calais déclenchera le dispositif spécifique « Aide à la Voirie Communale inondations » pour accompagner les communes qui auraient subi des dégâts sur le réseau routier communal (subvention de 50 % plafonnée à 15 000 €).

La commune d'Ardres a effectivement subi de tels dégâts, en particulier les rues de l'épinette, de la rivière 1777 et chemin du halage, et souhaite s'inscrire dans le cadre de ce dispositif, les montants engagés étant les suivants :

Voiries communales	Montant HT	Montant TTC	Subvention sollicitée	Montant sollicité	Taux
Rue de l'épinette	7 630 €	9 156 €	AVC inondations	15 000 €	39.17 %
Rue de la rivière 1777	4 915 €	5 898 €	Fonds propres	23 298 €	60.83 %
Chemin du halage	19 370 €	23 244 €			
Total	31 915 €	38 298 €	Total	38 298 €	100 %

Aussi, après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution d'une demande « Aide à la Voirie Communale inondations » auprès du Département.

D23-32 SUBVENTIONS FARDA PONTS ET BERGES – PONT A COCHONS

Dans le cadre du dispositif FARDA 2023-2026, le Département du Pas-de-Calais propose un dispositif « Ponts et Berges » permettant d'accompagner les communes dans le financement

d'études relatives aux ponts et berges (études d'assistance à maîtrise d'ouvrage : subvention de 80 % plafonnée à 8 000 €).

Le pont à cochons faisant apparaître un état de vétusté, la commune d'Ardres a pour projet d'y remédier, selon le bilan qui sera porté par l'étude préalable nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution d'une demande de subvention « Ponts et Berges » auprès du Département.

D23-33 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT AUPRES DE L'ETAT – COMPLEMENT A LA DELIBERATION D23-09

Après avoir exposé l'intérêt que peut représenter pour la commune l'acquisition des parcelles AT 261, 262, 394 et 395, situées à proximité de la Maison de la Nature et avec une partie de celles-ci donnant sur le Lac, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds vert, sur la base des cahiers d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, via les dispositifs « axe 2 : renaturation des villes et des villages », « axe 3 : accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité 2030 ».

En effet, ces parcelles, sises rue des rainettes, étant reliées au centre urbain via l'avenue du lac, il paraît opportun d'acquérir celles-ci afin d'étendre l'espace de nature créé par la Maison de la Nature voisine (engagée dans la protection des insectes pollinisateurs), dans un but de rafraîchissement urbain. L'accès direct au lac est notable dans le cadre de cet objectif.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 180.000,00€ hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 30% minimum suivant le plan de financement suivant et à signer tout document s'y affairant :

Plan de financement de l'acquisition AT 261, 262, 394 et 395				
<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
Acquisition	180 000,00 €	FARDA	48 500,00 €	25,00%
Frais de notaire	14 000,00 €	DETR	48 500,00 €	25,00%
		Fonds verts	58 200,00 €	30%
		Fonds propres	38 800,00 €	20%
Total	194 000,00 €		194 000,00 €	100,00%

D23-34 COLIS DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL – COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS EN USAGE

Chaque année, le personnel municipal reçoit un colis de Noël d'un montant de 20 €. Il a été proposé pour l'année 2022 de transformer ce colis en bon d'achat d'une valeur égale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'émettre un avis favorable en vue d'autoriser cette dépense sous la forme de bons d'achat au bénéfice des agents municipaux.

D23-35 PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES AT 261, 262, 394 ET 395

Considérant l'intérêt pour la commune que pourrait avoir les parcelles AT 261, 262, 394 et 395, situées à proximité de la Maison de la Nature et avec une partie de celles-ci donnant sur le Lac, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de celles-ci, désignée ci-après :

Commune	Section	Numéro	Surface
Ardres	AT	261	16a 50ca
Ardres	AT	262	15a 96ca
Ardres	AT	394	80ca
Ardres	AT	395	9a 20ca

Une habitation et un garage occupent cette unité foncière.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'acquisition de ces parcelles, propriétés de M. et Mme Joveneaux, au prix de 180 000,00 €. Les frais de notaire sont estimés à 14 000,00 €.

D23-36 THEME DU CONCOURS PHOTOS 2023 ET RECOMPENSES

La commune organise son 10^{ème} concours photos.

Cette année, le thème retenu est : « Ardres 2023, un été en fête ».

La période d'exposition est fixée du 13 au 18 novembre 2023 à la Chapelle des Carmes.

Les photos seront à envoyer par voie électronique avant le dimanche 15 octobre 2023 à 23h59 à l'adresse communication@mairie-ardres.fr

A l'issue de l'exposition, une remise de prix aura lieu le samedi 18 novembre.

La participation est exclusivement réservée aux photographes amateurs.

Les participants peuvent présenter 2 photographies au maximum.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de l'organisation du concours photos tous les deux ans avec la répartition ci-dessous et d'attribuer les montants suivants de récompenses pour les futures éditions :

Trois catégories sont proposées : Jeunes (- de 18 ans) / Adultes / Prix spécial du public.

- 1^{ère} place : 100 € pour les 3 catégories,
- 2^{ème} place : 50 € pour les catégories jeunes et adultes,
- 3^{ème} place : 25 € pour les catégories jeunes et adultes.

Soit un budget total de remise de prix de 450 €.

D23-37 CONDITIONS DE PARTICIPATION A UN SEJOUR EN COLONIE DE VACANCES

Une délibération prise en octobre 2013 avait prévu des critères de priorisation des préinscriptions pour les séjours en colonie de vacances considérant que nous aurions sans doute plus de demandes que de places disponibles.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ces critères :


- 1) Priorité aux familles ardrésiennes, puis aux familles de la CCPO puis aux extérieurs du territoire intercommunal.
- 2) Priorité aux enfants postulant pour la 1ère fois à un séjour colo.
- 3) Priorité aux familles ayant un QF inférieur à 1000€ avec justificatif à l'appui.
- 4) Dans le cas d'une préinscription de plusieurs enfants de la même famille, et si le nombre de postulants ne permet pas de retenir tous les enfants, il sera alors demandé à la famille de ne proposer qu'un seul enfant.

Ces critères permettront de définir deux listes, une prioritaire et une non prioritaire. En cas d'un nombre de dossier retenus supérieur à notre capacité, un tirage au sort sera effectué. Ce dernier permettra aussi de constituer une liste d'attente en cas de désistement.

Il est aussi précisé que pour un enfant retenu et qui ne se présenterait pas au départ, le coût du séjour global sera réclamé à la famille. Seule une raison médicale, attestée par un certificat, pourrait être acceptée.

En effet la ville d'Ardres s'engage par contrat avec le prestataire sur un nombre de place pour chaque séjour.

Aussi, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la révision de ces critères.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h10.</p>	<p>Ludovic Loquet,  Maire d'Ardres</p>
---	--